

## diplome

Par **student13**, le **15/10/2007** à **01:14**

bonjour j'ai passé mon bep au mois de juin ms j'ai toujours pas reçu de diplome sera t'il envoyé par poste ou dois je aller le chercher? est ce obligatoire d'avoir l'attestation si on sait que l'on a eu? si on cherche du travail faudra t'il presenter le diplome?  
merci pr votre aide

Par **Yann**, le **15/10/2007** à **07:04**

Généralement les diplômes ne sont pas disponibles avant février. Il faut laisser le temps à nos autorités administratives de tous les signer.

En attendant, il est possible d'obtenir des attestations de réussite auprès des services de la scolarité.

Pour ce qui est des embauches, il est assez rare que les employeurs le demandent. Mais ce n'est pas impossible.

Par **Morsula**, le **15/10/2007** à **13:47**

Bonjour,

Le relevé de notes a valeur de diplôme jusqu'à obtention du vrai papier, généralement envoyé par la voie postale, ou à chercher au secrétariat de votre lycée, si vous continuez vos études.

Yann, sur le BEP et sur le bac (j'en suis pratiquement sûr) ce n'est même pas une signature "réelle", juste une signature numérique, elle est jolie la personnalisation du diplôme lol